

Délibération N° 2020-71

**Le Conseil d'administration, en sa séance du 11 décembre 2020,
sous la présidence de Nathalie DOMPNIER, Présidente**

- Vu** le Code de l'éducation et en particulier l'article L712-3, II ; et les articles D719-41 à D719-47-5
Vu les statuts de l'Université Lyon 2, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018, modifiés, et en particulier l'article 15 ;

Prend la délibération suivante :

OBJET : fixation des modalités de lancement et d'organisation de l'appel public à candidature pour 5 personnalités extérieures du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration, composé de 31 membres nouvellement élus, ainsi que des représentants du CNRS, de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et de la Métropole de Lyon a arrêté les modalités de l'appel public à candidature ainsi qu'il suit :

- a) Le texte de l'appel public à candidature et le formulaire de candidature, approuvés par le Conseil d'administration après modification, figurent en annexe 1 et 2 de la présente délibération ;
- b) La date limite de dépôt des candidatures est fixée au 4 janvier 2021 à midi ;
- c) Les candidatures seront adressées par mél à la DAJIM (dajim@univ-lyon2.fr)
- d) La publicité de l'appel public à candidature sera assurée par les moyens suivants :
 - envoi d'un communiqué de presse auprès de l'Agence France Presse,
 - diffusion auprès des Chambres consulaires,
 - diffusion sur le site internet institutionnel de l'Université et les sites internet des composantes,
 - diffusion sur les réseaux sociaux,
 - diffusion sur le réseau des anciens de l'établissement (dit Alumni) et les réseaux des anciens propres aux composantes,
 - diffusion sur le site internet de la COMUE,
 - diffusion sur le site internet de la CPU,
 - transmission de l'appel à candidature au Rectorat, afin qu'une diffusion soit assurée plus particulièrement auprès des établissements d'enseignement secondaires publics.

La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Membres en exercice : 31


Quorum : 16

Présents et représentés : 28

Fait à Lyon, le 11 décembre 2020

La Présidente de l'Université Lyon 2


Nathalie DOMPNIER



La présente délibération sera publiée au recueil des délibérations et sur le site intranet de l'Université.